

127 SAINT GERMAIN
Société par actions simplifiée
au capital de 4 705 501 euros
Siège social 2 rue Alfred de Vigny – 75008 PARIS
RCS PARIS 979 513 173

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
DU 30 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq
Le 30 juin
A 14 heures trente

Les associés de la Société 127 Saint Germain, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle, au siège social sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple remise en main propre.
Conformément aux dispositions statutaires, il a été remis une feuille de présence, signée par les associés présents.

Sont présents :

- **SLC Développement II**, société par actions simplifiée au capital de 5.421.000euros, dont le siège social est situé 10, rue de la Pépinière – 75008 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 949 511 885, représentée par son président, LDG AC2, société civile au capital de 20.189.427 euros, dont le siège social est situé 10, rue de la Pépinière – 75008 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 921 177 069, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Laurent de Gourcuff ;
- **SOCIETE FINANCIERE SAINT JAMES**, société par actions simplifiée au capital de 2.385.590 euros, dont le siège social est situé 8 place Vendôme – 75001 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 482 879 186, représentée par son président, Monsieur Michael Benabou ;
- **GCZ CAPITAL**, société par actions simplifiée au capital de de 1.000 euros, dont le siège social est situé 110, avenue Achille Peretti, 92200 Neuilly-sur-Seine et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 525 328 126, représentée par son président, Monsieur Gregory Zeitoun ;


Total des actions des associés présents 4 705 501 actions sur les 4 705 501 actions composants le capital social.

Monsieur Michaël BENABOU, préside la séance en sa qualité de président de la société.

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Michaël BENABOU, président non associé.

Le président indique que l'assemblée aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au président,
- Approbation des charges non déductibles,

Paraphe DS DS


- Affectation du résultat de l'exercice,
- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première Résolution

L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à un montant de 404 948.05 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	404 948.05
Report à nouveau débiteur :	- 220 075.14

Total	184 872.91

Intégralement au compte "réserve légale" dont le montant s'élève ainsi à la somme de 184 872.91 euros.

En suite de cette affectation, les capitaux propres de la société ressortent à la somme de 4 890 373.91 euro.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividende.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Troisième Décision

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion prend acte qu'il n'y a pas de convention visée par l'article L .227-10 du Code de commerce,

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 2 rue Alfred de Vigny 75008 Paris, au

11 rue de Téhéran 75008 Paris

A compter de ce jour.

Paraphe DS DS
GE WDG MB

L'Assemblée Générale décide en conséquence de modifier l'article 4 des Statuts comme suit :

Article 4 – Siège Social

Le siège social est fixé : 11 rue de Téhéran 75008 Paris

Le reste de l'article demeure inchangé



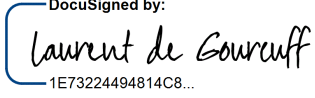
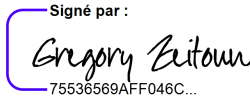
Cinquième résolution

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés.

	Les associés
Le président, FINANCIERE SAINT JAMES, représentée par Monsieur Michaël Benabou  DocuSigned by: Michael Benabou 3043DEA379944EE...	FINANCIERE SAINT JAMES représentée par Monsieur Michaël Benabou  DocuSigned by: Michael Benabou 3043DEA379944EE...
SLC Développement II représentée par Monsieur Laurent de Gourcuff  DocuSigned by: Laurent de Gourcuff 1E73224494814C8...	GCZ Capital Représentée par Monsieur Grégory Zeitoun  Signé par : Gregory Zeitoun 75536569AFF046C...